

La politique régionale de formation des personnes handicapées (*PRFPH*)

Orientations retenues dans le plan d'actions

Antoine Clapier

Consultant – Cabinet ADEO Conseil



La PRFPH : une continuité dans les objectifs

- ❑ Les partenaires Etat, Conseil régional, Agefiph, Pôle emploi et FIPHFP ont une volonté commune de continuité de la PRFPH, autour de l'objectif partagé et réaffirmé d'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de droit commun
- ❑ Ils souhaitent remettre en place une mission d'animation dédiée, autour de :
 - Une **fonction d'interface** entre le monde de la formation au plus près du terrain et celui des institutionnels
 - Un **appui à la professionnalisation** des OF, par la formation, la diffusion de l'information, l'appui technique et la mutualisation des pratiques
 - Une **dynamisation des réseaux existants** en matière d'accueil en formation des personnes en situation de handicap
 - Une **exploration de certaines pratiques** avec l'appui à la mise en place d'actions concertées pour les améliorer, notamment sur **l'orientation** des jeunes et des demandeurs d'emplois en situation de handicap

Les moyens mis en œuvre et les outils

- ❑ Les partenaires souhaitent impliquer les organismes de formation dans une **charte de progrès sur l'accueil et la formation des personnes en situation de handicap** sur les principes suivants :
 - Adhésion volontaire
 - Adhésion pluriannuelle
 - Mise en place annuellement d'un plan d'amélioration, sur la base d'un auto-diagnostic du centre
- ❑ Pour soutenir leur professionnalisation, la PRFPH mettra en place, au bénéfice des organismes adhérant à la charte :
 1. Un **programme de professionnalisation** co-financé par l'Etat, le Conseil régional de Bretagne et l'Agefiph, comprenant des actions de sensibilisation et de formation à destination des personnels de l'organisme de formation et des prescripteurs, ainsi que des temps d'échanges et de mutualisation des pratiques.

Les moyens mis en œuvre et les outils

2. Un **appui de la mission d'animation de la PRFPH** : interface entre les opérateurs de terrain et les décideurs de la PRFPH
3. Un **espace ressources dématérialisé** (site internet) comprenant :
 - des informations sur l'environnement du handicap (acteurs spécialisés, aides et dispositifs,...)
 - des outils mutualisés (guides méthodologiques, outils de repérage et d'analyse des besoins de la situation de handicap, outils pédagogiques,...)
 - un espace d'échanges de connaissances et de pratiques avec les autres organismes de formation adhérant à la charte
 - des modules de e-learning sur le handicap
4. Une **visibilité de l'adhésion à la charte** pour les publics et les prescripteurs, notamment par l'utilisation du logo de la charte
5. La **prise en compte de l'adhésion à la charte dans la cotation de son offre dans les appels d'offres** de la Région et de Pôle emploi

Éléments de calendrier

- ❑ Elaboration de la charte et du plan de formation des acteurs en cours (mission Adeo-Practhis), finalisation en décembre 2012
 - ↪ Groupes de travail avec les **organismes de formation** (directions et référents handicap) et les **prescripteurs**
*organisés le **4 décembre** au Campus Afpa de Saint-Brieuc*
pour finaliser la charte et le plan de formation

- ❑ Déploiement de la charte, du plan de formation et de la mission d'animation de la PRFPH en 2013